



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-neuvième session

Varsovie, 11-16 novembre 2013

Point 14 de l'ordre du jour

Examen de la période 2013-2015

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-neuvième session

Varsovie, 11-16 novembre 2013

Point 16 de l'ordre du jour

Examen de la période 2013-2015

Examen de la période 2013-2015

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) ont pris, en 2013, les premières dispositions nécessaires à la prise en compte des contributions à l'examen, conformément aux décisions 2/CP.17 et 1/CP.18. Il s'est agi de la collecte et de la compilation d'informations au sujet de l'examen, de la création d'un groupe de contact commun ainsi que de la mise en place effective d'un dialogue structuré entre experts dans le but d'appuyer les travaux du groupe de contact commun.
2. Le SBSTA et le SBI se sont félicités du début de l'examen et de l'organisation du premier dialogue structuré entre experts sur l'examen de la période 2013-2015, tenu le 5 juin 2013 à Bonn (Allemagne). Ils ont pris note du rapport de synthèse de l'atelier de session organisé lors du premier dialogue structuré entre experts¹ et du rapport pour 2013 du dialogue structuré entre experts sur l'examen de la période 2013-2015².
3. Le SBSTA et le SBI ont également accueilli avec satisfaction le deuxième dialogue structuré entre experts, tenu les 12 et 13 novembre 2013 à Varsovie (Pologne). Ils ont pris note de l'intérêt que ce dialogue revêtait en vue d'aider les Parties à contribuer de manière dynamique au dialogue et à discuter avec les experts scientifiques et autres dans le cadre du dialogue structuré, et attendaient avec intérêt le rapport sur la deuxième séance du dialogue structuré en cours de session.

¹ Voir <http://unfccc.int/7521.php>.

² FCCC/SB/2013/INF.12.

4. Le SBSTA et le SBI ont pris note avec satisfaction des contributions des représentants du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, en particulier grâce à l'examen du rapport du Groupe de travail I pour le cinquième rapport d'évaluation, du Comité exécutif de la technologie, du Centre et Réseau des technologies climatiques, du Comité permanent du financement et du Fonds pour l'environnement mondial au deuxième dialogue structuré entre experts, et les a encouragé, ainsi que d'autres organisations, à appuyer les travaux futurs au titre du dialogue structuré entre experts en poursuivant le dialogue avec les Parties.
5. Le SBSTA et le SBI ont admis que l'examen consistait en plusieurs phases³ et en était à ses tout débuts, la collecte et l'examen des informations ayant commencé.
6. Le SBSTA et le SBI ont réaffirmé que l'examen devrait être mené de façon efficace et rationnelle, de manière à éviter les chevauchements dans les activités en cours, afin de garantir l'intégrité scientifique de l'examen, en application des dispositions pertinentes des décisions 1/CP.16, 1/CP.17, 2/CP.17 et 1/CP.18.
7. Le SBSTA et le SBI ont demandé aux deux facilitateurs du dialogue structuré entre experts, d'organiser en 2014, avec l'aide du secrétariat, les séances du dialogue structuré parallèlement à la quarantième session (juin 2014) et à la quarante et unième session (décembre 2014) des organes subsidiaires. Ils ont aussi prié les deux facilitateurs d'évaluer la nécessité de tenir des séances supplémentaires.
8. Le SBSTA et le SBI ont décidé de poursuivre l'examen des rapports établis pour le cinquième rapport d'évaluation au fur et à mesure de leur publication, d'autres contributions énumérées au paragraphe 161 de la décision 2/CP.17, des questions soulevées par les Parties en vue de garantir un examen équilibré de ces contributions, ainsi que des vues des Parties sur les deux thèmes de l'examen de la période 2013-2015, conformément au paragraphe 88 de la décision 1/CP.18.
9. Le SBSTA et le SBI ont invité les Parties à communiquer au secrétariat, avant le 26 mars 2014, leurs vues sur les travaux futurs au titre du dialogue structuré entre experts, notamment concernant l'utilisation persistante de différentes sources d'information, et a prié le secrétariat de regrouper ces vues dans un document de la série MISC.
10. Le SBSTA et le SBI ont aussi invité les Parties à communiquer au secrétariat, avant le 26 mars 2014, leurs vues sur la manière dont les résultats de l'examen seront pris en compte dans les travaux du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée, comme il était demandé au paragraphe 6 de la décision 1/CP.17, et a prié le secrétariat de regrouper ces vues dans un document de la série MISC.
11. Le SBSTA et le SBI ont pris note du montant estimatif des incidences budgétaires des activités que le secrétariat doit exécuter en application du paragraphe 7 ci-dessus.
12. Le SBSTA et le SBI ont demandé que les mesures que le secrétariat est appelé à prendre dans les présentes conclusions soient mises en œuvre sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

³ Décision 2/CP.17, par. 164.